

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 AVRIL 2017**

Présents : MM ARRONDEAU – PAGE – COUTABLE – MOUTTE – Mme MORIN – NICIER – LEROY

Absents : Mmes LE CLAINCHE – LENOIR – MM FOLTZENLOGEL – DUVEAU -

Secrétaire : Mme MORIN

Comptes rendus du 25.01 et du 07.03.2017 : adoptés

AFFAIRES SCOLAIRES : information

L'Education Nationale a proposé aux 7 Maires la signature d'un protocole engageant l'Education Nationale à maintenir l'Ecole de Thizay ouverte pendant 3 ans à compter de septembre 2017 avec nomination d'un enseignant en poste à Thizay et un enseignant attaché à Thizay mais pouvant aller en renfort dans d'autres écoles. Il s'agit de la mesure « Plus de Maîtres que de classes » visant au maintien d'un enseignement de qualité dans les communes rurales.

La signature de ce protocole est une suite des accords passés entre la Préfecture, l'Education Nationale et l'Association des Maires ruraux.

BUDGET GENERAL :

Le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) 2016 sont approuvés à l'unanimité. Ces comptes font apparaître un excédent global net de 15 359.43 €

Le conseil affecte les résultats comme suit :

1068 = 45 139.83 €

Reprise du déficit d'investissement 18 921.83 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement : 15 359.43 €

Les restes à réaliser en investissement :

DEPENSES :

Achat de terrains : 30 000 €

Bourg (place Eglise- Place Saint-Maurice-Terrain de loisirs) : 17 610 €

RECETTES :

Voirie : 3392 €

Bourg : 18 000 €

Présentation du budget 2017 de fonctionnement et d'investissement.

Fiscalité 2017 : Compte tenu de la fusion des communautés de communes et de notre adhésion à la CCCVL, le potentiel financier de la commune a augmenté artificiellement (du fait des paramètres appliqués par l'Etat) ce qui nous fait participer au remboursement de la dépense publique et au FPIC (après prise en charge partielle de la CCCVL).

Pour permettre aux communes d'augmenter leur recette fiscale, la CCVL a décidé de faire varier la taxe intercommunale sur le foncier bâti et de diminuer la Taxe Ordures ménagères. Cette décision permet à la commune d'augmenter la TAXE FONCIER BATI DE 3.50 pour une recette d'environ 5000 € Cette mesure sera neutre pour le contribuable.

Dotations : elles ne sont pas connues à ce jour ; la recette est inscrite en tenant compte d'un prélèvement de l'Etat.

La section de fonctionnement est votée en équilibre à 189 918.83 €

La section d'investissement comprend principalement :

Les travaux de voirie, d'effacement des réseaux, de la Place Saint-Maurice, quelques travaux sur les bâtiments et les remboursements d'emprunts. Le transfert des terrains vers le budget annexe des Chilleveaux permet d'équilibrer la section à **230 836.83 €**

→ Vote des Subventions :

→ Ecoles	→ 265 € pour la classe de mer et 300 € pour le fonctionnement
→ Comité des fêtes	→ 300 €
→ Comice agricole	→ 30 €
→ Association Peupliers du Centre	→ 25 €
→ Fondation du patrimoine	→ 50 €
→ Prévention routière	→ 25 €

→

Le budget 2017 est voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE LES CHILLEVEAUX :

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 sont présentés et approuvés comme suit :

Le résultat de 2016 est en déficit puisque l'excédent au 31.12.2015 a été reversé au budget général et que des dépenses pour le 2^e lotissement ont été engagées en 2016. Résultat – 13 975 €

→ Les résultats sont repris au budget 2017 :

→ Dépenses de fonctionnement : 5 990 €

→ Dépense d'investissement : 7 985 €

→ **Le budget 2017 :**

→ DEPENSES REELLES :

La section de fonctionnement représente l'ensemble des dépenses réelles regroupant les études, les honoraires, les travaux et la vente des terrains viabilisés : 215 490 €

La section d'investissement : inscription du prêt relais 100 000 €

OPERATIONS d'ORDRE :

Les opérations d'ordre correspondent à la constatation des stocks en dépenses et en recettes sur les deux sections. Les stocks correspondent aux dépenses réelles

→ Le budget 2017 est voté à l'unanimité

→ Devis réparation avant travaux Place Saint-Maurice : accepté

→ Participation citoyenne réunion publique : report en septembre (compte tenu des élections)

→ Droit de préemption – délégation exercée par le Maire : pas de préemption.

→ Dernier conseil du SMICTOM : M Arrondeau énumère les mesures prises et notamment le projet de conteneurisation individuel et/ou regroupé. Une hôtesse du SMICTOM prendra rendez-vous pour étudier la configuration et organiser la collecte sur la commune. Réunion à prévoir avec les élus

STATION d'EPURATION EN FONCTIONNEMENT DEPUIS FIN MARS

Prochain conseil : le 27 avril 2017 à 19 H

